

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 16 JUILLET 2020**

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 899-2020**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**

**Election des membres du bureau**

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. »

Vu la délibération N° 898-2020 du 9 juillet 2020, d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Monsieur le Président propose que le bureau de la Gouvernance de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole soit composé du Président, des 5 Vice-Présidents et de 7 délégués titulaires.

Chaque membre, à l'appel du nom de sa commune, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Ont été élus et composent le bureau de la Gouvernance les membres suivants :

- M. Julien VALENTIN, président.

Pour les affaires liées à l'urbanisme, et l'aménagement :

- M. Pascal VANSANTBERGHE, premier vice-président,
- M. Eric PIGNY, délégué communautaire titulaire,
- M. Michel ADNET, délégué communautaire titulaire,
- M. Jean-Christophe MANGEART, délégué communautaire titulaire.

Pour les affaires liées au social et au scolaire :

- Mme Milène ADNET, deuxième vice-présidente,
- Mme Catherine PUJOL, quatrième vice-présidente,
- M. Freddy MELLET, délégué communautaire titulaire,
- M. Raymond LAPIE, délégué communautaire titulaire,
- Mme Célia DUVAL, déléguée communautaire titulaire.

Pour les affaires liées aux finances, budgets et marchés publics :

- M. René SCHULLER, troisième vice-président.

ACTE REÇU LE

24 JUIL. 2020

PREFECTURE DE LA MARNE

Pour les affaires liées à l'environnement :

- M. Noël VOISIN DIT LA CROIX, cinquième vice-président,
- M. Joël PERARDEL, délégué communautaire titulaire.



Extrait certifié conforme,

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN